



La France est une démocratie, un régime dans lequel le peuple décide lui-même des lois et des décisions importantes, et élit lui-même ses représentants. Le peuple est donc souverain.
La France est aussi une république, c'est-à-dire un régime respectant la séparation des pouvoirs.
La France est ainsi une république démocratique.

1. Les 3 pouvoirs de la République sont séparés, complémentaires, contre-pouvoirs les uns des autres.

Le pouvoir législatif :

C'est quoi ? Écrire et voter les lois.

C'est qui ? Le Parlement (l'Assemblée Nationale : 577 députés + Le Sénat : 348 sénateurs).

La France est donc une démocratie représentative.

Le pouvoir judiciaire :

C'est quoi ? Punir le non-respect de la loi, trancher les conflits. La Justice est indépendante et impartiale.

C'est qui ? Ce pouvoir est confié aux juges ou magistrats.

Le pouvoir exécutif :

C'est quoi ? faire exécuter les lois grâce à l'administration, la police et l'armée.

C'est qui ? Ce pouvoir est partagé entre le président de la République et le gouvernement.

Le Président

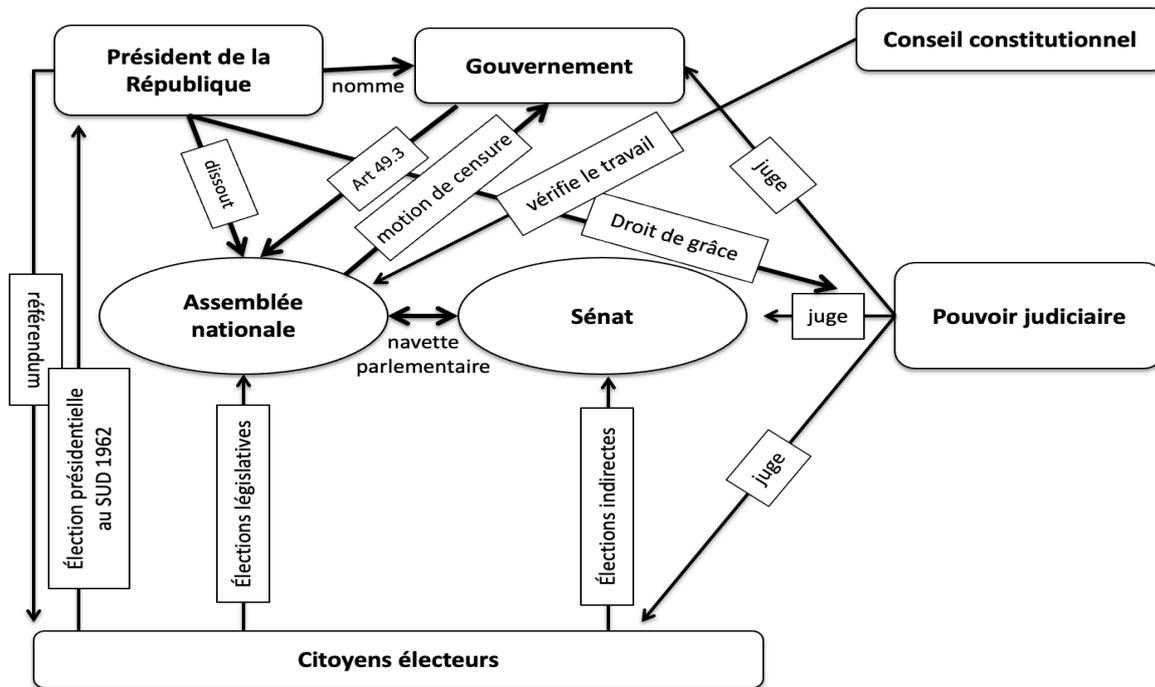
- Élu au suffrage universel direct pour 7 ans (septennat) puis 5 ans (quinquennat depuis 2002). Le scrutin est uninominal, majoritaire, à 2 tours. Pas plus de deux mandats consécutifs.
- Il est clairement le chef de l'exécutif :
 - Il fixe les grandes orientations politiques.
 - Il nomme les ministres (chefs des ministères), les préfets (chefs de départements).
 - Il est un chef militaire (chef des armées).
 - Il représente la France à l'étranger lors des voyages et aussi le chef de la diplomatie.
- Il domine le pouvoir législatif :
 - Il peut s'adresser au peuple par référendum, donc court-circuiter l'AN
 - Il peut dissoudre l'Assemblée nationale
 - C'est lui qui promulgue les lois
 - Il peut refuser une loi (droit de veto)
 - Ou en imposer une (article 49.3).
- Il a des pouvoirs judiciaires : il peut gracier un condamné

Le Premier ministre dirige le gouvernement, chaque ministre s'occupant d'un secteur particulier : intérieur (police), défense (armée), justice, agriculture, éducation, transports, industrie, santé...

C'est La Constitution qui fixe les pouvoirs. C'est la Loi fondamentale qui fixe les valeurs et les principes de la République. Notre Constitution actuelle date de 1958 (Général De Gaulle, V^{ème} République).

2. Comment naît une loi ?

- Initiative de la loi : c'est-à-dire *qui est à l'origine de la loi* ? Un membre du gouvernement (ministre) ou un parlementaire (député ou sénateur) peuvent déposer un projet de loi.
- Examen de la loi : le texte est étudié dans les deux chambres du Parlement (Assemblée nationale et Sénat). Elles peuvent le modifier par des amendements.
- Navette parlementaire : les deux chambres doivent se mettre d'accord sur le texte final. Pour cela il y a des allers retours entre elles (« navette parlementaire »). En cas de désaccord, c'est l'AN qui a le dernier mot.
- Promulgation de la loi :
 - Le Conseil constitutionnel vérifie que le texte est conforme à la Constitution.
 - Le Président promulgue la loi en la signant.
 - La loi est publiée au Journal Officiel.



3. Comment agir dans la société ?

Être engagé, c'est prendre publiquement position dans les débats, se mettre au service d'une grande cause.

Militer, c'est quelqu'un qui combat pour défendre une idée ou soutenir un parti politique, un syndicat ou une association.

Faire partie d'une association

Loisirs, sports, idées, actions caritatives... Les associations sont dépendantes des subventions de l'État, des dons, du bénévolat. On dit « association de loi 1901 à but non lucratif ». Les bénéfices ne peuvent pas être partagés entre les membres, mais réinvestis dans l'association. Chaque année, elles élisent leur bureau (président, trésorier, secrétaire).

Adhérer à un syndicat

Un syndicat regroupe des personnes exerçant le même métier pour la défense d'intérêts professionnels communs. Cela existe depuis la loi Waldeck-Rousseau de 1884. Le syndicat a un rôle de médiateur entre les employés et la direction : réunions pour faire remonter les questions, informations sur le droit du travail, négociation des salaires et des conditions de travail... Il œuvre donc pour le « dialogue social ». Il peut aussi manifester et organiser des grèves.

Être lanceur d'alerte

Depuis la loi de 2016, un lanceur d'alerte est une personne qui signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un fait dont elle a eu personnellement connaissance et qui constitue un délit, ou une menace pour l'intérêt général.

Faire de la désobéissance civile

C'est le refus de se soumettre à une loi jugée injuste. On cherche à sensibiliser l'opinion publique, soit par des actions « médiatiques », soit en se mettant en danger (grève de la faim), soit par des actes de vandalisme.

Adhérer à un parti politique

Les partis politiques rassemblent des personnes de même sensibilité, qui réfléchissent à la vie en communauté : économie, famille, immigration, sécurité... Ils font des programmes lors des élections. La droite privilégie l'ordre et la sécurité, le libéralisme économique. La gauche privilégie l'égalité, la répartition des richesses et l'évolution des mœurs.

Lire, écouter ou regarder les médias

Les médias produisent et diffusent l'information : presse, radio, télévision, internet. Ils façonnent l'opinion publique (ensemble d'idées partagées par une population). Les journalistes doivent obéir à une déontologie (ensemble des règles et principes qu'une profession doit respecter) comme la vérification des sources, l'indépendance à l'égard des pouvoirs politique et financier.